



Portail automatique inutilisable

Par **portalelectrique**, le **09/08/2014** à **15:53**

Bonjour,rnrnNous sommes trois particuliers qui avons acquis chacun un bien immobilier d'habitation (biens déjà construits) situés sur une parcelle ayant fait l'objet d'une division.rnLe terrain comporte un accès, voie carrossable, commune à tous, avec diverses servitudes de passage; Un quatrième acheteur a acquis une partie de la parcelle, en terrain constructible, et va bâtir une maison, permis accordé; Suite à cette construction, le portail automatique situé à l'entrée devra être entièrement déplacé, et le mécanisme changé, car le mur de la nouvelle construction empêchera de manoeuvrer pour entrer et sortir normalement; au moment de l'achat, nous n'avons à aucun moment été informé de ce problème par l'agence immobilière, qui se cache derrière le PLU, et dit en gros que ce n'est pas son problème;rnrnNous voudrions savoir ce que nous pouvons faire, car ne trouvons pas normal de devoir financer et gérer ces travaux d'accès qui n'étaient nullement prévus.rnrnEn effet, le portail en pierre et le mécanisme d'ouverture fonctionnent très bien à ce jour,rnrnMerci pour votre aide,rnrnles trois voisins concernés

Par **moisse**, le **10/08/2014** à **11:46**

Bonjour,rnrnJ'ai du mal à imaginer comment la nouvelle construction peut empêcher le portail de fonctionner.rnrnSauf si d'une façon tout à fait irrégulière le battement surplombait le terrain d'un tiers.rnrnVous indiquez que l'agent immobilier, celui qui vous a vendu le bien je suppose, se moque du problème.rnrnIl a bien raison, je ne vois pas en quoi il est concerné.